

Trajectoire du parc nucléaire et transformation du système électrique : l'attentisme coupable de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

Yves MARIGNAC - 25 janvier 2019

Le projet de PPE présenté ce jour par le gouvernement porte plusieurs mesures structurantes pour l'avenir du nucléaire en France. Outre les perspectives tracées pour le long terme en matière de R&D (SMRs), l'affirmation du maintien contre tout de la stratégie de retraitement et le renvoi à 2021 de décisions sur le lancement et le financement public de nouveaux réacteurs de type EPR2, la principale concerne la trajectoire de fermeture des réacteurs existants.

Le gouvernement revendique « *une programmation crédible et réaliste de réduction de la part du nucléaire dans la production d'électricité pour atteindre l'objectif de 50 % en 2035* » – soit 10 ans de plus que l'échéance de 2025 fixée par la loi, à peine 4 ans après son introduction. **Ce n'est pas un ajustement technique mais un glissement politique majeur.**

Dans son analyse, le gouvernement insiste sur les faibles capacités d'action dans les années qui viennent et sur la priorité qu'il donne à la maîtrise des émissions de CO₂ de la production électrique, qui serait menacée en cas de fermeture trop rapide des réacteurs. Une analyse approfondie des déterminants et des conséquences de ce choix de trajectoire, basée sur les indications qui avaient été fournies en novembre 2018 par le gouvernement, apporte un éclairage très différent.

Tout d'abord, **ce prétendu pragmatisme cache mal un véritable attentisme.** La trajectoire de fermeture retenue est non seulement trois à quatre fois plus lente que les scénarios les plus ambitieux, mais surtout deux fois plus lente que les scénarios conformes aux critères de sécurité d'approvisionnement et de maîtrise du CO₂ fournis par RTE dont le gouvernement disposait, et qui permettent d'atteindre les 50 % en 2030 au lieu de 2035. Ainsi, le gouvernement renonce non seulement à l'échéance de 2025, mais surtout à l'engagement consistant à atteindre cet objectif dès que possible.

Cet attentisme est le fruit d'une mécanique de gouvernance poussant tous les acteurs à l'inaction. D'une part, la perspective d'une spirale financière impossible pour EDF, lorsque son parc de réacteurs deviendra massivement un passif au lieu d'un actif, conduit à repousser devant soi toute évolution dans ce sens. D'autre part, les différents mécanismes de pilotage ou de régulation, qu'il s'agisse du Bilan prévisionnel de RTE ou du processus de réexamen périodique de sûreté (RPS) des réacteurs contrôlé par l'ASN, n'apportent pas les correctifs nécessaires à cette priorité au court terme.

Les arbitrages de la PPE sont pourtant lourds de conséquences à moyen terme, et la trajectoire proposée mérite d'être regardée depuis 2035 autant que 2019. Derrière l'annonce de 14 fermetures de réacteurs à cette échéance, **le gouvernement s'engage de fait dans une stratégie de prolongation massive**, puisque 44 réacteurs actuels devraient encore être en fonctionnement à cette date. Ils atteindront alors au moins 49,3 ans de fonctionnement en moyenne. Non seulement tous sauf 4 devront avoir passé l'étape du 4^{ème} RPS, mais 10 au moins devront également avoir franchi celle du 5^{ème} RPS. D'autres devront rapidement suivre après 2035. Et sauf à accélérer brutalement le rythme de fermeture après cette date, une partie des réacteurs devrait même, par la suite, fonctionner au-delà de leur 6^{ème} RPS.

La modélisation d'une trajectoire de fermeture conforme au rythme de la PPE fait apparaître une autre difficulté. Il est pratiquement impossible de construire une trajectoire à la fois suffisamment lissée du point de vue de l'équilibre du système énergétique, et tenant compte des différents critères de priorisation entre réacteurs (vétusté, coût, usage de MOX, étalement par site...) sur la base d'un pas de temps décisionnel de 10 ans pour chaque réacteur. Pourtant, la maîtrise économique et financière de la trajectoire proposée repose sur un principe d'alignement des investissements et de leur amortissement sur le rythme décennal des RPS, sauf exception. **Un mécanisme plus précis et plus flexible de gouvernance des réacteurs s'avère nécessaire** pour concilier l'ensemble des contraintes.

D'autres effets, plus lourds, sont à attendre sur le plan économique. Le report des fermetures de réacteurs, conjugué à la volonté affichée de développement des énergies renouvelables, conduit à **une logique absurde d'addition génératrice d'une forte surcapacité du système électrique** français. Ce choix conduit à pousser la consommation électrique, en étant non seulement très ambitieux sur les transferts d'usage, mais aussi en renonçant à maintenir les efforts d'efficacité. Il repose surtout sur le postulat que la surproduction peut mécaniquement s'écouler à l'exportation, jusqu'à tripler le solde exportateur par rapport au niveau actuel et faire fonctionner un quart des moyens de production pour cette exportation.

Ce postulat repose pourtant intrinsèquement sur une contradiction économique. En effet, les conditions de prix bas nécessaires à cette exportation massive ne permettent pas de rémunérer correctement le nucléaire prolongé, dont le coût augmente d'autant plus que davantage de réacteurs sont concernés, et les nouvelles capacités renouvelables.

La trajectoire envisagée accentue mécaniquement le poids des subventions nécessaires au bouclage de l'équation, engendrant un poids inutile sur l'économie française. La forte pression correctrice susceptible de s'opposer à cet effet risque de s'exercer contre le développement des énergies renouvelables, renforçant à mesure que le parc nucléaire vieillit les difficultés à maîtriser notre trajectoire électrique.